

ANNEXE 1

CHECK-LIST A DESTINATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE LIBERAUX

QUESTIONS

Quels professionnels de santé libéraux sont concernés ?

Tous les professionnels de santé qui peuvent déjà commander *via* le portail de télé-déclaration (médecins, pharmaciens, IDE et sages-femmes).

Que doit emporter le professionnel de santé ?

- Sa carte professionnelle,
- Un dispositif de conservation adapté (cf. ci-après).

Quels sont les engagements pris par les professionnels concernés ?

- Bonnes pratiques :
 - Suivre une formation préalable d'une heure à la préparation et à l'administration du vaccin Pfizer en centre de vaccination, excepté pour les professionnels ayant déjà réalisé ces actes avec ce vaccin.
 - Extraire 7 doses par flacon à partir du matériel fourni par le centre de vaccination.
 - Les flacons retirés doivent correspondre à une demande effective ou potentielle de la patientèle.
- Conditions de conservation et de transport des vaccins :
 - Respecter les contraintes de stockage et de transport des vaccins conformément au résumé des caractéristiques du produit (RCP).
 - Rappel des caractéristiques du produit :

Températures	Flacon	Modalités	PFIZER (ARNm) 6/7 doses COMIRNATY®
-90°C / -60°C	Non ouvert	Stockage et transport	6 mois
-25°C / -15°C	Non ouvert	Stockage et transport	2 semaines*
+2°C à +8°C	Non ouvert	Stockage	1 mois
		Transport	12 heures
+2°C à +8°C	Ouvert	Stockage	6 heures
Gammes de températures ambiantes	Non ouvert	Stockage / Transport	2 heures [9°C – 30°C]
	Ouvert = reconstitué pour Pfizer	Stockage	6 heures [9°C – 30°C]
		Transport	6 heures flacons ou seringues (<30°C)

*Pfizer : ensuite les flacons peuvent être replacés à -90°C / -60°C – une seule fois.

- Pour le transport (e.g. sacoche isotherme ou glacière électrique),
- Pour le stockage (e.g. réfrigérateur).

Contraintes communes : transport des flacons stables, sans secousses, ne pas congeler. Ne pas exposer à la lumière extérieure ou aux ultraviolets.

ANNEXE 2

CHECK-LIST A DESTINATION DES CHEFS DE CENTRE DE VACCINATION

QUESTIONS

Quels centres de vaccination sont concernés ?

Les ARS identifient les centres de vaccination susceptibles de mettre à disposition des professionnels libéraux des doses de vaccin Pfizer, prennent attache avec ces derniers et définissent avec chaque centre de vaccination concerné les modalités de retrait/rétrocession (ex. créneaux de retrait, modalités organisationnelles).

Comment apprécier la capacité d'un centre de vaccination à distribuer des doses à la ville ?

Les ARS peuvent par exemple utiliser un faisceau d'indices pour identifier les centres concernés :

- Evaluer le nombre de RDV vacants (la veille pour le lendemain, en tendance hebdomadaire),
- Evaluer à partir des stocks disponibles dans chaque centre de vaccination les volumes de doses susceptibles d'être mis à disposition des professionnels libéraux (considérer le stock au dimanche).

Comment sont distribués les flacons ?

- En principe, la règle est celle du premier arrivé, premier servi ;
Dans le cadre d'une opération spéciale (aller-vers, opération coup de poing, etc.), les ARS peuvent choisir de flécher des flacons vers certains professionnels de santé libéraux.

Quels sont les engagements pris par les centres de vaccination ?

- Viser la modération dans la distribution des flacons aux professionnels de santé, afin d'éviter la constitution de stocks par les professionnels de la ville ;
- Tenir un registre retraçant le nombre de flacons distribués, le numéro de lot, la date et l'heure de décongélation, la date de péremption des flacons, et l'identité du professionnel de santé.